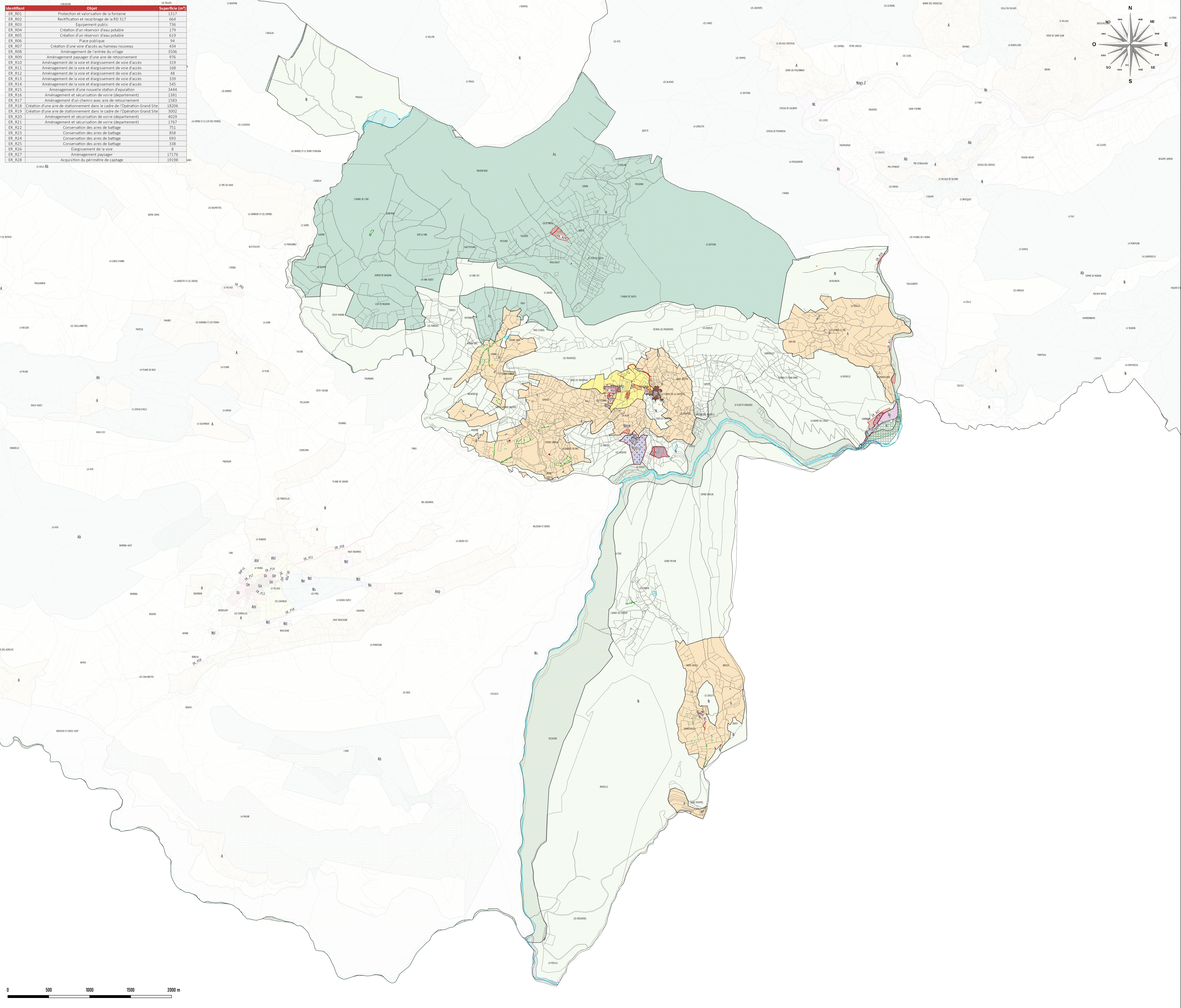


Identifiant	Libellé	Objet	Superficie (m²)
ER_R01		Protection et valorisation de la fontaine	1317
ER_R02		Rectification et recalibrage de la RD 517	664
ER_R03		Équipement public	736
ER_R04		Création d'un réservoir d'eau potable	179
ER_R05		Création d'un réservoir d'eau potable	619
ER_R06		Place publique	94
ER_R07		Création d'une voie d'accès au hameau nouveau	434
ER_R08		Aménagement de l'entrée du village	3506
ER_R09		Aménagement paysager d'une aire de retournement	976
ER_R10		Aménagement de la voie et élargissement de voie d'accès	319
ER_R11		Aménagement de la voie et élargissement de voie d'accès	168
ER_R12		Aménagement de la voie et élargissement de voie d'accès	46
ER_R13		Aménagement de la voie et élargissement de voie d'accès	339
ER_R14		Aménagement de la voie et élargissement de voie d'accès	545
ER_R15		Aménagement d'une nouvelle station d'épuration	3444
ER_R16		Aménagement et sécurisation de voirie (département)	3381
ER_R17		Aménagement d'un chemin avec aire de retournement	1583
ER_R18		Création d'une aire de stationnement dans le cadre de l'Opération Grand Site	3206
ER_R19		Création d'une aire de stationnement dans le cadre de l'Opération Grand Site	3002
ER_R20		Aménagement et sécurisation de voirie (département)	4029
ER_R21		Aménagement et sécurisation de voirie (département)	1767
ER_R22		Conservation des aires de battage	751
ER_R23		Conservation des aires de battage	858
ER_R24		Conservation des aires de battage	693
ER_R25		Conservation des aires de battage	338
ER_R26		Élargissement de la voie	8
ER_R27		Aménagement paysager	17176
ER_R28		Acquisition du périmètre de captage	19198



LEGENDE	
FOND DE PLAN	
	Limites parcellaires
	Bâti
	Surface en eau
LIBELLE DES ZONES	
	Us : zone urbaine correspondant aux centres anciens et vieux villages denses
	Uas : zone urbaine correspondant aux centres anciens des communes pîles
	Ub : zone urbaine correspondant aux extensions accolées aux bourgs
	Uc : zone urbaine correspondant aux lotissements et extensions récentes
	Uca : zone urbaine correspondant aux quartiers résidentiels diffus caractérisés par un risque et/ou potentiel de densification
	Uz : zone d'équipement incluse ou au contact de l'espace urbain
	Ut : zone d'activités touristiques ou de loisirs incluse ou au contact de l'espace urbain
	Ux : zone dédiée aux activités incluse ou au contact de l'espace urbain
	WU1 : secteur d'extension prioritaire à destination principale d'habitat individuel et/ou mixte
	WU2 : secteur d'extension prioritaire à destination principale d'habitat mixte, intermédiaire et/ou collectif
	ZAU : secteur d'extension secondaire
	A : zone agricole
	Ab : zone agricole difficile d'accès destinée au pâturage
	Aec : zone à projet d'équipement collectif au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Equipements communaux
	Agp : zone accueillant une station d'épuration au sein d'un espace à dominante agricole
	AH1 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Habitat de Bornème
	AH2 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Habitat de Rougion
	AH3 : zone de projet d'habitat au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Habitat de Rougion
	AH4 : zone de projet d'habitat accueillant de l'habitat au sein d'un espace à dominante agricole (Loi Littoral)
	Ap : zone agricole à fort intérêt paysager, écologique ou patrimonial à préserver
	Ar : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante agricole
	Ar1 : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Espace économique d'Allons
	Ar2 : zone à projet d'activités artisanales au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Espace artisanal de Chaudon-Norante
	N : zone naturelle
	Nca : zone accueillant une activité de carrière au sein d'un espace à dominante naturelle
	Nec : zone accueillant une ou des activités touristiques au sein d'un espace à dominante naturelle
	Nec : zone à projet d'équipement collectif au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Equipement du SYDEVOM et du Département
	Nep : zone accueillant une station d'épuration au sein d'un espace à dominante naturelle
	NH1 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Habitat du Poil
	NH2 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Habitat du Cheiron
	Nj : zone de jardins incluse ou au contact de l'espace urbain
	NH1 : zone à projet de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL de la base nautique
	NH2 : zone à projet de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL de Beade
	Ns1 : zone naturelle liée à l'Opération Grand Site 1/3
	Ns2 : zone naturelle liée à l'Opération Grand Site 2/3
	Ns3 : zone naturelle liée à l'Opération Grand Site 3/3
	Ns : zone naturelle à fort intérêt paysager, écologique ou patrimonial à préserver
	Nt : zone accueillant une ou des activités touristiques ou de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Evolution
	NH1 : zone accueillant une activité touristique au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Destination Ailleurs
	NH2 : zone de projet d'activités touristiques au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Tourisme de Fontchaude
	NH3 : zone de projet d'activités touristiques au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Shoppes du Khaon
	Nt : zone accueillant une ou des activités touristiques ou de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle (Loi Littoral)
	Nx : zone accueillant une ou des activités isolées au sein d'un espace à dominante naturelle
	Nx1 : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Espace économique de Moriez
PRESRIPTIONS GRAPHIQUES SURFACIQUES	
	Espace Boisé Classé au titre de l'article L.151-1
	Emplacement Réserve au titre de l'article L.151-41
	Élément de paysage ou patrimoine paysager à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23
	Installations nécessaires à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement au titre de l'article R.151-43 7° et R.151-49 2°
	Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation Sectorielle au titre des articles L.151-6 et L.151-7
	Secteur d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation Thématique au titre des articles L.151-6 et L.151-7
	Secteur avec conditions spéciales de constructibilité en raison de la présence de gypse au titre de l'article R151-34 7°
	Secteur nécessitant une étude des sols en raison de la pollution des sols au titre de l'article R.151-34 7°
	Zone humide identifiée au titre de l'article L.151-23
PRESRIPTIONS GRAPHIQUES PONCTUELLES	
	Élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique au titre de l'article L.151-23
	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural au titre de l'article L.151-19
	Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-11 2°
PRESRIPTIONS GRAPHIQUES LINEAIRES	
	Élément de paysage, de patrimoine à protéger ou mettre en valeur au titre de l'article L.151-23
	Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16
	Installations nécessaires à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement (canaux ASA) au titre de l'article R.151-34
	Voies et chemins à conserver et à créer au titre de l'article L.151-38
HABILITAGE SURFACIQUE	
	Bâtiment à usage agricole
	Bâtiment détruit présent au cadastre
	Bâtiment existant non indiqué sur le cadastre
	Cimetière
	Périmètre relatif à l'Xtias des zones inondables
HABILITAGE LINEAIRE	
	Voie ferroviaire